



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Évaluation de l'AERES sur l'unité :

Centre du Droit de l'Entreprise

CDE

sous tutelle des  
établissements et organismes :

Nouvelle Université de Montpellier



Janvier 2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

*Pour l'AERES, en vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- M. Didier HOUSSIN, président
- M. Pierre GLAUDES, directeur de la section des unités de recherche

*Au nom du comité d'experts,*

- M. Serge GUINCHARD, président du comité

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

# Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.  
Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Centre du Droit de l'Entreprise
Acronyme de l'unité :	CDE
Label demandé :	EA
N° actuel :	EA 712
Nom du directeur (2013-2014) :	M. Jacques RAYNARD
Nom du porteur de projet (2015-2019) :	M. Pierre MOUSSERON et M. Jacques RAYNARD

## Membres du comité d'experts

Président :	M. Serge GUINCHARD, Université Paris 2
Experts :	M. Tristan AZZI, Université Paris-Descartes (représentant du CNU) M. Joël MONEGER, Université Paris-Dauphine Mme Stéphanie PORCHY, Université Lyon 3 M. René de QUENAUDON, Université de Strasbourg M. François SAINT-BONNET, Université Panthéon-Assas

### Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Louis-Augustin BARRIERE

### Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Philippe AUGE, Université Montpellier 1  
M<sup>me</sup> Solange Becqué-Ickowicz (directrice de l'École Doctorale)  
M. Jacques MERCIER, Université Montpellier 1



## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

Le Centre du Droit de l'Entreprise (CDE) a été créé en 1966 par le professeur M. Jean-Marc MOUSSERON. Il est à l'origine de plusieurs masters qui lui ont été adossés :

- En 1966, le diplôme de Juriste conseil d'entreprises - DJCE, devenu M2 Droit des affaires et fiscalité - DJCE.
- En 1982, le DEA Droit des contrats d'affaires, devenu M2 Contrats d'affaires.
- En 1999, le DESS Droit du commerce international, devenu Master Droit du commerce international.
- En 2012, le Master professionnel Droit des assurances.

Au cours de son histoire, Le CDE a créé plusieurs collections d'ouvrages ainsi qu'une lettre d'information, et administre une base de données :

- en 1969, est commencée une collection consacrée à la publication des colloques organisés par le centre (Actualités du droit de l'entreprise) ;
- en 1973, est instituée la Bibliothèque nationale du droit de l'entreprise, diffusée par les éditions LexisNexis, riche à ce jour de 86 ouvrages ;
- depuis 1977, le CDE publie une lettre mensuelle d'informations à destination des professionnels de la distribution qui compte 310 abonnés (*Lettre de la distribution*) ;
- depuis 2012, le CDE met à disposition des professionnels une base de données des usages reconnus en droit de l'entreprise.

Le CDE a toujours joué le rôle principal dans l'animation du réseau DJCE qu'il a créé.

Il est situé à Montpellier, dans les locaux de la Faculté de Droit, 39, rue de l'université. Il dispose d'une salle de recherche où sont accueillis les doctorants, d'une salle de cours et de plusieurs bureaux.

### Équipe de direction

Le CDE est actuellement dirigé par le professeur M. Jacques RAYNARD. Pour le contrat à venir, le professeur M. Pierre MOUSSERON s'associera à lui pour en assurer conjointement la direction.

### Nomenclature AERES

EA 712

## Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
<b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	21	21
<b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
<b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1
<b>N4</b> : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	2	
<b>N5</b> : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		
<b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)	3	3
<b>TOTAL N1 à N6</b>	<b>27</b>	<b>25</b>

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
Doctorants	38	
Thèses soutenues	33	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
Nombre d'HDR soutenues	2	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	14	13

## 2 • Appréciation sur l'unité

### Avis global sur l'unité

Le CDE est une institution ancienne et réputée qui occupe une place prépondérante dans les disciplines relevant du droit de l'entreprise, notamment en raison de son rôle de promoteur et d'animateur du réseau DJCE (Diplôme de juriste conseil d'entreprises). Son rayonnement s'étend désormais au-delà des frontières françaises, en particulier dans les pays anglo-saxons. Le centre accueille des enseignants-chercheurs connus et reconnus dans leur spécialité. D'excellente qualité, les travaux réalisés par ces derniers couvrent la plupart des matières relevant du droit de l'entreprise. La quantité de la production scientifique mérite également d'être signalée, même si celle-ci n'apparaît pas clairement à la lecture du dossier, qui aurait sur ce point gagné à être mieux rédigé. L'équilibre entre la recherche collective et la recherche individuelle est bon. Toutefois, les axes de recherche développés au sein de l'unité reposent encore, pour une large part, sur les thématiques très générales qu'avait fixées son fondateur dans les années 1960 et que ses membres actuels peinent à renouveler. Par ailleurs, conformément à sa vocation historique, le centre a noué des liens très denses avec les praticiens du droit de l'entreprise. Les interactions avec l'environnement social, économique et culturel sont donc remarquables. Le CDE bénéficie en outre d'un réel soutien logistique, grâce à son personnel administratif et de vastes locaux (salle de recherche et salle de cours dédiées, bureaux). Un nombre important de thèses y est soutenu chaque année. Les doctorants sont bien encadrés, même si, compte tenu des fonds propres dont dispose le centre en raison de ses liens avec le monde professionnel, un soutien financier supplémentaire pourrait leur être accordé, notamment lorsqu'ils souhaitent assister à des colloques. Une proportion notable de docteurs formés au sein de l'unité a embrassé une carrière universitaire. En ce qui concerne la gouvernance du centre, celle-ci s'avère très informelle, mais le passage à une direction bicéphale pour le prochain contrat devrait être l'occasion d'un renouvellement de son mode de fonctionnement. Quant à la stratégie et au projet, ils ne sont pas suffisamment définis. A cet égard, une réflexion devrait être menée, dans la perspective de la fusion des universités montpelliéraines, sur l'institutionnalisation des liens existant avec les autres unités de recherche en droit privé de l'Université Montpellier 1.

### Points forts et possibilités liées au contexte

- Production scientifique remarquable, au point de vue qualitatif, comme au point de vue quantitatif ;
- bon équilibre entre la recherche collective et la recherche individuelle ;
- fort rayonnement national et international du centre, ainsi que de ses membres ;
- intensité des liens créés avec les praticiens du droit de l'entreprise ;
- nombre de thèses soutenues ;
- nombre de doctorants devenus enseignants-chercheurs.

### Points faibles et risques liés au contexte

- Thématiques de recherche imprécises, qui gagneraient à être renouvelées ;
- gouvernance très informelle ;
- stratégie et projet à 5 ans mal définis ;
- dossier mal rempli.

### Recommandations

Le comité d'experts pourrait suggérer de :

- axer la recherche, en tout ou partie, autour de thématiques plus précises et plus innovantes ;
- structurer davantage la gouvernance de l'unité ;
- élaborer une stratégie et un projet véritables ;



- institutionnaliser les liens existant avec les autres unités de recherche en droit privé en vue de la fusion des universités montpelliéraines ;
- accorder une aide financière aux étudiants qui souhaitent assister à des colloques dans d'autres villes de France ou à l'étranger ;
- mieux mettre en avant les qualités de l'unité dans le dossier lors de la prochaine évaluation.

### 3 • Appréciations détaillées

#### Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Même si le rapport présenté ne le met pas suffisamment en évidence, la production scientifique des membres du centre s'avère quantitativement importante. Les travaux réalisés par ces derniers, collectivement ou individuellement, sont de très grande qualité. Le CDE est composé de spécialistes reconnus des différentes disciplines composant le droit de l'entreprise. De nouvelles matières ont été investies par ses membres au cours du contrat. On pense au droit des assurances, ainsi qu'au droit et à la gestion du patrimoine. Par ailleurs, l'équilibre entre recherche individuelle et recherche collective est tout à fait satisfaisant.

S'agissant de la recherche individuelle, il importe de noter que plusieurs membres du CDE ont écrit des ouvrages académiques réputés. Certains sont également responsables de chroniques régulières, tout aussi réputées, dans différentes revues juridiques généralistes ou spécialisées.

En ce qui concerne la recherche collective, les travaux réalisés en commun par les membres de l'unité sont nombreux, variés et, pour certains, assez originaux. Plus de 300 articles dans les meilleures revues référencées par l'AERES, plus de 50 communications, plus de 20 directions d'ouvrages chez les meilleurs éditeurs. On citera, entre autres : l'organisation de plusieurs colloques au cours de la période évaluée (deux par an, en moyenne) ; la publication de divers ouvrages cinq ouvrages collectifs dans la collection Actualités de droit de l'entreprise, créée sous l'égide du centre ; la parution de livres issus d'une collaboration entre plusieurs membres de l'unité (Droit du commerce international, Technique contractuelle, Droit des sociétés) ; la participation de plusieurs membres du centre à la rédaction du Code de commerce LexisNexis ; la diffusion chaque mois d'une newsletter intitulée La lettre de la distribution ; la constitution d'une bibliothèque des usages du droit de l'entreprise, sous forme de base de données référencée sur le site Légifrance ; la réalisation, chaque année depuis 2008, d'un bilan de la jurisprudence rendue en application des dispositions du Titre 4 du Livre 4 du Code de commerce, lequel est intégré au rapport annuel de la Commission d'examen des pratiques commerciales. Les trois dernières réalisations associent les enseignants-chercheurs de l'unité aux doctorants qui le souhaitent.

La production et la qualité scientifiques sont donc excellentes. Le dossier d'évaluation aurait toutefois gagné à être mieux présenté sur ce point.

#### Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Il vient d'être observé que le CDE était composé de spécialistes reconnus des diverses branches du droit de l'entreprise. Institution ancienne et réputée, le centre lui-même connaît un rayonnement important, notamment en raison de son rôle moteur dans l'animation du réseau DJCE (Diplôme de juriste conseil d'entreprises). On soulignera également le fait que la Bibliothèque des usages, créée et constamment alimentée par le CDE, fait partie des portails juridiques en ligne référencés sur le site Légifrance. En outre, le centre compte dans ses rangs plusieurs spécialistes connus de droit de la propriété intellectuelle, dont deux sont professeurs au CEIPI de Strasbourg (Centre d'études internationales de la propriété industrielle). Rappelons enfin que deux importantes collections d'ouvrages créées sous l'égide du CDE aux éditions LexisNexis sont toujours sous sa responsabilité (Actualités du droit de l'entreprise, bibliothèque nationale du droit de l'entreprise).

Le CDE a, par ailleurs, développé plusieurs partenariats avec des établissements étrangers (Universités d'Heidelberg, de Sherbrooke et de Floride), ainsi qu'avec l'organisme de formation des Nations Unies (UNITAR). Son rayonnement international s'est encore accru lors de la période écoulée grâce à la conclusion d'un accord avec l'Université de Pékin, qui vise notamment à permettre l'accueil de doctorants chinois au sein du centre. En outre, un accord conclu en 2012 a conduit plusieurs étudiants à réaliser des articles pour le site internet de l'*Association of Corporate Counsel* (ACC), qui est la plus importante association américaine de juristes d'entreprise. Le CDE a également été chargé d'organiser le congrès 2014 de l'ATRIP (*International Association for the Advancement of*



*Teaching an Research in Intellectual Property*) : les communications qui seront prononcées lors de cette prestigieuse manifestation le seront en anglais. Les membres du CDE sont assez régulièrement invités dans des universités étrangères ou appelés à participer à des missions à l'étranger. Réciproquement, le CDE accueille régulièrement des professeurs étrangers.

Le rayonnement et l'attractivité académiques s'avèrent donc remarquables.

### Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Conformément à sa vocation historique, le CDE entretient des liens très soutenus avec les milieux d'affaires et les praticiens du droit de l'entreprise. Les travaux parus sous la responsabilité du centre ou de certains de ses membres sont destinés pour une grande partie aux praticiens (*Lettre de la distribution, Bibliothèque des usages*, ouvrages parus dans la collection *Actualités du droit de l'entreprise*, bilan de la jurisprudence relative à l'application du Titre 4 du Livre 4 du Code de commerce intégré au rapport annuel de la Commission des pratiques commerciales, etc.).

Le CDE est adossé à plusieurs diplômes à finalité professionnelle : M2 Droit des affaires et fiscalité DJCE, M2 Contrats d'affaires, Master Droit du commerce international, auxquels il faut désormais ajouter le Master Droit des assurances.

Les membres du CDE participent à de nombreuses activités de formation à destination des professionnels, notamment dans le cadre de l'offre de formation continue de la FNDE (Fédération Nationale pour le Droit de l'Entreprise). Le centre contribue activement à l'animation du réseau DJCE et organise chaque année, à Montpellier, des certificats de spécialisation dans les différentes matières relevant du droit de l'entreprise. Le CDE compte en particulier, parmi ses membres, plusieurs spécialistes réputés de droit de la propriété intellectuelle qui participent à des colloques annuels de formation en droit des brevets, en droit des marques et en droit des dessins et modèles, dans différentes villes de France.

Le CDE organise chaque année la remise du "Prix Maurice Cozian" avec le concours de l'administration fiscale, de la cour d'appel de Paris, de l'Institut des avocats conseils fiscaux (IACF) et de la FNDE. Les épreuves se tiennent à Montpellier.

Le centre organise enfin un job fair annuel mettant en relation les étudiants avec les professionnels du droit.

Selon les informations fournies dans le dossier d'évaluation, l'activité de l'équipe serait ainsi consacrée, à hauteur de 60 %, aux interactions avec l'environnement social, économique et culturel.

### Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

Les effectifs du CDE ont légèrement augmenté lors du contrat en cours, passant de 17 à 23 enseignants-chercheurs.

A des fins d'efficacité accrue, la direction du CDE, qui était jusqu'à présent assurée par le professeur M. Jacques RAYNARD seul, sera assurée conjointement, pour le prochain contrat, avec le professeur M. Pierre MOUSSERON. Il serait souhaitable que le passage à une direction bicéphale permette d'améliorer la gouvernance et le mode de fonctionnement du CDE, qui sont pour l'heure très souples et qui risquent de ne pas apparaître pertinents après la fusion avec l'université à dominante scientifique de Montpellier.

La recherche est structurée autour de quatre axes : les contrats de l'entreprise, les biens intellectuels de l'entreprise, les usages de l'entreprise, les responsabilités de l'entreprise. Les équipes correspondant à chacun de ces axes sont informelles. Des réunions mensuelles sont néanmoins organisées afin que chacune d'elles mette au point ses publications. On peut s'interroger sur la pertinence du choix de thématiques aussi générales : ne serait-il pas préférable d'axer la recherche collective, en tout ou partie, sur des sujets plus précis ? Ces thématiques mériteraient en outre d'être renouvelées car, pour au moins deux d'entre elles (les contrats et les biens de l'entreprise), elles correspondent à des axes de recherche fixés par le fondateur du centre dans les années 1960.

Quatre personnes sont affectées au service administratif du centre - dont trois et demie sur fonds propres -, ce qui en fait, à cet égard, une équipe plutôt bien dotée. De même, le centre dispose de vastes locaux permettant d'accueillir les enseignants-chercheurs, le personnel administratif et les étudiants, dans d'excellentes conditions (salle de recherche et salle de cours dédiées, bureaux).





Des réunions sont organisées régulièrement pour permettre aux doctorants de présenter leurs travaux. Les membres du centre se mobilisent pour entraîner les étudiants aux différents concours permettant d'accéder aux métiers universitaires (préparation en vue de l'attribution des contrats doctoraux et des postes d'ATER et, en lien avec l'École Doctorale, entraînement au concours de recrutement des maîtres de conférences, ainsi qu'au concours d'agrégation). Les doctorants sont largement associés aux activités du centre et contribuent, sur la base du volontariat, aux travaux collectifs dirigés par ses membres (*Lettre de la distribution*, *Bibliothèque des usages*, bilan de la jurisprudence rendue en application des dispositions du Titre 4 du Livre 4 du Code de commerce, etc).

### Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Compte tenu des liens très denses que le CDE entretient avec les praticiens du droit de l'entreprise, les recherches qui sont menées au sein du centre sont avant tout des recherches appliquées. Toutefois le CDE forme aussi des doctorants et ses actions de formation sont réalisées de concert avec celles de l'École Doctorale 461 « Droit et Sciences Sociales » de l'Université Montpellier 1 dont le directeur du CDE est membre de droit. Il ressort du dossier d'évaluation que 33 thèses ont été soutenues au cours de la période analysée (38 à la date de la visite du comité d'évaluation) et que 3 doctorants ont été qualifiés par le CNU, et recrutés comme maîtres de conférences dans des universités françaises. 38 étudiants étaient inscrits en thèse au 30 juin 2013 et 43 au 1er janvier 2014. Ces chiffres montrent qu'en dépit de la coloration très pratique des recherches effectuées, celles-ci peuvent également avoir une dimension plus académique. Eu égard à la taille de l'unité, le nombre de thèses soutenues ainsi que la proportion de doctorants embrassant une carrière universitaire s'avèrent tout à fait satisfaisants.

La plupart des M2 adossés au CDE sont des formations à finalité professionnelle (M2 droit des affaires et fiscalité/DJCE ; M2 du commerce international ; M2 droit des assurances). Le M2 recherche droit de la distribution et des contrats d'Affaires est toutefois labellisé recherche. Plusieurs membres du CDE y enseignent.

Ainsi qu'il a été observé plus haut, des réunions permettant aux doctorants de présenter leurs travaux sont organisées régulièrement. Les membres du centre se mobilisent, en outre, pour entraîner les étudiants aux différents concours permettant d'accéder aux métiers universitaires (préparation en vue de l'attribution des contrats doctoraux et des postes d'ATER et, en lien avec l'École Doctorale, entraînement au concours de recrutement des maîtres de conférences ainsi qu'au concours d'agrégation). Les doctorants sont largement associés aux activités du centre et contribuent, sur la base du volontariat, aux travaux collectifs dirigés par ses membres (*Lettre de la distribution*, *Bibliothèque des usages*, etc.). L'encadrement des doctorants est donc satisfaisant. Toutefois, eu égard aux fonds propres dont dispose le centre en raison de ses liens avec le monde professionnel, un soutien financier supplémentaire pourrait leur être accordé, notamment lorsqu'ils souhaitent assister à des colloques dans d'autres villes de France ou à l'étranger.

Enfin, rappelons que le CDE a créé la Bibliothèque de droit de l'entreprise, au sein de laquelle sont éditées les thèses de certains doctorants rattachés au centre, ainsi que la collection Actualités du droit de l'entreprise, l'une et l'autre ayant accueilli, au fil des ans, nombre d'excellents travaux. Cet apport à la recherche mérite d'être souligné.

### Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Ni le dossier d'évaluation ni les réponses aux questions posées par le comité d'évaluation à l'actuel directeur du centre, ainsi qu'à son futur codirecteur et aux membres de l'unité, n'ont permis de véritablement apprécier la stratégie et le projet à cinq ans. Outre l'instauration d'une direction bicéphale, il est simplement envisagé de dédier un nouvel axe de recherche au patrimoine de l'entreprise - en corrélation avec la demande de création d'un M2 Droit et gestion du patrimoine -, d'approfondir les quatre thématiques générales autour desquelles est structurée la recherche depuis plusieurs années et de renforcer les liens avec des établissements étrangers. Ajoutons que les membres du centre préparent actuellement un nouvel ouvrage sur le thème des usages du commerce et qu'une réflexion sur la "relation contractuelle d'entremise" est également proposée. Mais, hormis ces quelques éléments, la stratégie et le projet ne sont qu'à l'état embryonnaire, alors qu'il a été vu plus haut que les thématiques de recherche gagneraient à être renouvelées.

Il importe également de souligner que d'autres équipes de l'Université de Montpellier I ont développé des axes de recherche se rapportant au droit de l'entreprise. On songe au Laboratoire de droit privé, à l'UMR Dynamique du droit ou encore à l'école de droit social de Montpellier. Il conviendrait de s'interroger, dans la perspective de la fusion des universités montpelliéraines, sur les modalités d'un éventuel rapprochement entre le CDE et ces différentes unités.

## 4 • Déroulement de la visite

### Dates de la visite

Début : Jeudi 23 janvier 2014 à 8h30  
Fin : Vendredi 24 janvier 2014 à 13h15

### Lieu de la visite

Institution : Faculté de droit, Université de Montpellier 1  
Adresse : 39, rue de l'Université, 34000 Montpellier

Locaux spécifiques visités : Locaux du Centre de droit de l'entreprise : salle de recherche où sont accueillis les doctorants, salle de cours et bureaux.

### Déroulement ou programme de la visite

Les rencontres ayant trait au CDE font partie des visites de plusieurs unités de recherche effectuées par le comité d'experts présidé par M. Serge GUINCHARD les 23 et 24 janvier 2014.

#### Jeudi 23 janvier

8h30-9h00 Réunion à huis clos du comité d'experts (prise de contact, répartition des rôles, premiers échanges)  
9h00-9h30 rencontre avec la directrice de l'École Doctorale, M<sup>me</sup> Solange BECQUE-ICKOWICZ

#### Vendredi 24 janvier

8h15-8h45 : rencontre avec la tutelle (université) : présentation de la politique de recherche de l'établissement dans la perspective de la fusion avec l'Université Montpellier 2  
8h45-10h15 : rencontre avec le directeur de l'Institut d'histoire du droit en formation  
10h15-12h15 : rencontre avec tous les membres de l'équipe. Présentation de l'équipe par son directeur et son prochain co-directeur. Échanges du comité d'experts avec eux et différents membres de l'équipe.  
12h15-12h45 : rencontre avec les doctorants  
12h45-13h15 : réunion à huis clos du comité d'experts.



## 5 • Observations générales des tutelles

**Monsieur Didier HOUSSIN**  
**Président de l'AERES**  
**Monsieur Pierre GLAUDES**  
**Directeur de la section des unités**  
**de recherche**  
**Agence d'Evaluation de la Recherche et de**  
**l'Enseignement Supérieur (AERES)**  
**20, rue Vivienne**  
**75002 PARIS**

Montpellier, le 5 mai 2014

Référence : J. RAYNARD/P. MOUSSERON : S2PUR150008441 – CDE – Centre du Droit de l'Entreprise -  
04342321N

Messieurs,

Je tiens à remercier le comité de visite AERES pour la qualité de son rapport d'évaluation concernant le Centre du Droit de l'Entreprise dirigé par Monsieur Jacques RAYNARD.

J'ai bien noté les remarques formulées par le comité de visite et je veillerai à ce que celles-ci soient prises en compte par le directeur de cette structure de recherche.

Vous trouverez ci-joint les commentaires du directeur de l'unité de recherche auxquels je n'ai rien à rajouter.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

  
**Philippe AUGE**  
Président  
Université Montpellier 1

**OBSERVATIONS GENERALES SUR LE RAPPORT D'EVALUATION DU CENTRE  
DU DROIT DE L'ENTREPRISE PAR L'AERES DE JANVIER 2014**

Nous approuvons les faits relatés dans le rapport d'évaluation du Centre du Droit de l'Entreprise et prenons bonne note de ses appréciations.

Nous souhaiterions simplement corriger l'affirmation figurant au dernier paragraphe de la page 7 selon laquelle « *Quatre personnes sont affectées au service administratif du centre- dont trois sur fonds propres-, ce qui en fait, à cet égard, une équipe plutôt bien dotée* ». En réalité, trois postes et demie sur quatre sont financés sur fonds propres ce qui relativise l'appréciation de la qualité de la dotation.



Pr. Pierre MOUSSERON  
Pr. Jacques RAYNARD